



Réseau Action Climat France : Charte fondatrice

Le Réseau Action Climat France a été fondé en 1996 pour suivre spécifiquement le sujet du changement climatique. Ses membres fondateurs sont les associations suivantes : France Nature Environnement (FNE), Fédération Nationale des Usagers des Transports (FNAUT), WWF-France, Amis de la Terre, Greenpeace-France, Le Jour de la Terre, INESTENE, WISE-Paris, Energy 21, AGEDEN, Phebus, Dossiers Débats pour un Développement Durable (4D), Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUBicy), Helio International, Hespul.

Un consensus existe désormais chez les scientifiques du climat : la menace des activités de l'homme sur les climats est réelle.

Des associations françaises de protection de l'environnement, d'usagers des transports, de solidarité Nord-Sud, de science citoyenne et de promotion d'une agriculture soutenable créent le Réseau Action Climat France, pour :

Etablir un dialogue avec les organes de l'état et des collectivités locales afin que s'instaure un débat sur l'effet de serre, dans la transparence et en impliquant tous les acteurs concernés. Eviter la dérive des climats et le bouleversement des milieux naturels est l'affaire de toute la société.

Faciliter l'accès aux informations scientifiques et techniques ainsi qu'aux débats internationaux aux associations et à la presse.

Participer aux réunions internationales sur les climats à la place reconnue officiellement aux Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) au sein du Réseau d'Action des Climats (ou Climate Action Network, C.A.N.), qui regroupe la plupart des associations concernées de toute la planète. Participer à l'élaboration des prises de position de ce regroupement.

Encourager le gouvernement français à adopter avant la fin de 1997 un protocole d'application du traité sur les climats signé à Rio, comprenant des objectifs chiffrés de réduction des émissions des gaz à effet de serre, et un échéancier précis et contraignant. L'application d'un tel protocole nécessite de réduire la part des transports routiers, de maîtriser les consommations d'énergie, et de s'engager avec les pays du Sud dans un développement respectueux de l'Environnement.

Des conséquences majeures

Ces décisions peuvent et doivent être prises malgré les incertitudes et les compléments de recherche nécessaires sur les phénomènes en jeu.

En effet, les conséquences d'une modification de la température telle que décrite par les scientifiques ne se réduisent pas à des changements anecdotiques. Ainsi, les changements climatiques représentent une menace sur les courants marins, ce qui pourrait modifier profondément les conditions de l'agriculture européenne.

Une telle élévation des températures s'accompagne également d'une élévation du niveau des mers qui menace de submerger partiellement certains pays (Bangladesh, Pays-Bas...).

La menace sur les milieux naturels terrestres et marins est sérieuse au Nord et au Sud. L'échelle de temps très faible de ces changements rend très difficile l'adaptation des systèmes biologiques, et cette difficulté est renforcée sur un territoire morcelé et dominé par l'agriculture intensive. L'augmentation de la température décrite par les derniers travaux du GIECC équivaut sur cent ans à la moitié des modifications survenues entre la dernière glaciation et notre ère présente.

Un changement même limité du climat peut entraîner l'augmentation de fréquence et de violence des tornades et des accidents climatiques, l'aridification accrue du pourtour méditerranéen, la migration de parasites et de maladies tropicales. Outre-mer, la multiplication des cyclones et des tempêtes tropicales multiplie les difficultés économiques du

développement. La solidarité de nos Associations avec les pays du Sud s'exprime notamment par le soutien au Protocole des petits états insulaires (AOSIS en anglais). Ces îles du Pacifiques et des Caraïbes voient leur existence même menacée par l'effet de serre. Elles ont reçu à Berlin le soutien de la plupart des pays du Sud à l'exception de quelques pays pétroliers. Dans le cas de la France, notre objectif est de faire adopter une réduction de 20 % des émissions de CO² en l'an 2005 comme prévu par le protocole AOSIS .

Pour des politiques "sans regret".

Pour transformer nos économies et nos sociétés de façon à stabiliser les concentrations de dioxyde de carbone, de nombreux outils et mesures peuvent être utilisés. Nous portons notre préférence sur les politiques dites "sans regret" ou "à dividendes multiples". Cela signifie que ces mesures et ces outils amèneront des bénéfices pour l'économie ou la société qui justifient leur adoption en plus de leur efficacité pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et protéger l'environnement.

Par exemple, la transformation des villes en limitant drastiquement la circulation automobile amène à la fois une réduction des émissions de dioxyde de carbone, mais aussi et simultanément une réduction des autres polluants, du bruit et des accidents de la circulation. Une telle politique a des conséquences économiques favorables, comme la réduction des pertes de temps dans les embouteillages et une amélioration des bilans économiques des transports publics.

Autre exemple, l'engagement d'une politique résolue en faveur du bois-énergie crée des emplois dans les zones défavorisées, économise des devises, et limite les charges des entreprises ou des collectivités. Une telle politique, alliée à des incitations à reboiser de façon équilibrée et respectueuse des milieux régionaux, peut avoir des effets puissants sur les émissions de notre pays.

Parmi les mesures sans regret, nous distinguons notamment :

Employer des technologies performantes. En particulier des normes doivent être édictées au niveau européen pour accélérer l'introduction d'appareils électroménagers, des machines de bureau, des véhicules routiers économes en énergie.

Développer l'utilisation des énergies renouvelables : énergie éolienne, bois-énergie, biogaz, solaire thermique et photovoltaïque... La construction de bâtiment doit aussi intégrer l'architecture climatique qui tient compte de la maîtrise de l'énergie dès la conception.

Mettre en place des prélèvements (écotaxes) sur la consommation d'énergie et de matières premières. De tels choix fiscaux sont un facteur puissant pour encourager l'emploi, soit par le financement d'alternatives, soit par l'allègement des charges qui pèsent sur le travail.

Encourager les techniques agricoles soutenables. Les ressources budgétaires présentes doivent être réorientées pour limiter l'intensification agricole et l'usage des pesticides chimiques. L'équilibre énergétique des exploitations doit être encouragé, de même que la limitation des intrants comme les fertilisants artificiels.

Donner la priorité au rail et à la voie d'eau pour le transport de marchandises et des personnes ; développer fortement en ville le tramway et les modes de transport public en site propre. Limiter la vitesse des autos et la puissance des camions dès la construction. Maîtriser l'urbanisme et les politiques de l'emploi pour limiter les déplacements de la vie quotidienne.

Dans beaucoup de cas, ces mesures peuvent être mises en place en mettant à plat les coûts directs et indirects des choix pour la société. Beaucoup de choix actuels dans le domaine du transport, de la production d'énergie, de la construction de réseau ne répondent pas à l'intérêt public et font pourtant l'objet de subventions explicites ou déguisées. Ainsi, l'esprit des traités signés par la France devrait interdire les incitations publiques au raffinage et à l'exploration pétrolière, à l'importation de charbon, à l'acquisition de véhicules routiers, à la construction de réseaux de gaz. Le cas le plus regrettable de ces subventions est la prime à l'acquisition de véhicules routiers, qui s'ajoute aux détaxations partielle des carburants diesels ou à l'absence de taxe sur le kérosène avion.

Un outil essentiel à la prise de décision est une plus grande transparence des débats et une reconnaissance du pluralisme d'expertise. En particulier, nous recommandons l'adoption par la France des règles de la planification intégrée des ressources .

La France doit poursuivre l'effort.

La France a une situation particulière, du fait de son niveau plutôt avancé d'efficacité énergétique et de son développement de l'énergie nucléaire. On estime souvent que ces deux facteurs interviennent de façon équivalente pour donner à notre pays un niveau plutôt bas d'émission per capita parmi les pays développés. Trois remarques s'imposent à ce propos :

Tout d'abord, la plupart des pays du monde n'émettent par habitant qu'une fraction de nos émissions de gaz à effet de serre. Les Associations souscrivent à la lettre et à l'esprit du traité signé par la France à Rio, qui rappelle la responsabilité première des pays industriels dans les émissions, et les engage à faire chacun des efforts importants pour laisser au Sud des options de développement.

Ensuite, l'efficacité énergétique obtenue par notre économie est largement due à une tradition technologique et aux politiques de maîtrise de l'énergie initiées après les chocs pétroliers par l'état, des régions, des départements et des communes. Cet acquis est menacé en particulier par le désintérêt des derniers gouvernements pour ces outils, et par la croissance excessive du secteur routier. Ainsi, les derniers modèles d'automobiles consomment plus que leurs prédécesseurs, alors que la technologie a progressé sur tous les fronts dans cette industrie. Les constructeurs préfèrent vendre la climatisation ou des vitesses élevées, plutôt que d'adapter leurs véhicules aux usages réels. De son côté, l'Etat se montre incapable de résister au lobby routier et perdure dans une politique de construction d'autoroutes.

Enfin, l'énergie nucléaire continue d'absorber la majeure partie des crédits de recherche et de développement. Pourtant, cette forme d'énergie représente moins de 5% de l'énergie commerciale dans le monde et sa part est en diminution. La question des déchets n'a toujours pas trouvé de solution, et le risque reste élevé. L'énergie nucléaire est la plus chère, la plus dangereuse et la moins soutenable à long terme des politiques de réponse à l'effet de serre.

L'effet de serre est une des menaces les plus sérieuses pesant sur les équilibres de notre planète. Des choix sont indispensables pour limiter les atteintes à l'environnement et permettre un développement viable à long terme. Beaucoup de ces stratégies seront également bénéfiques pour l'emploi, pour l'économie et pour l'environnement urbain et rural dans notre pays. Ces politiques "sans regret" doivent devenir la priorité des pouvoirs publics. Sur cette base, notre pays peut et doit s'engager sur la réduction de ses émissions atmosphériques et signer à Kyoto en 1997 un protocole contraignant de réduction de ses émissions atmosphériques donnant force à la Convention des climats signée à Rio. Le Réseau Action-Climat France veut aider la France à s'engager dans cette voie responsable et solidaire.

Juillet 1996